

## **Transcription des anciens registres d'état civil**

### A - Note générale de présentation

#### I - But et modalités de la transcription

Le but de cette transcription est de faciliter l'exploitation des anciens registres d'état civil tout en préservant au maximum leur intégrité ; **il ne s'agit pas, toutefois, d'une transcription complète, mais d'une transcription limitée aux données significatives (date, nom, prénom, profession, âge, lien de parenté, lieu de résidence, ...)** c'est-à-dire débarrassée de la répétition des formules administratives.

Dans un souci de clarté et de commodité pratique, **ces données significatives sont, en outre, présentées sous forme de tableaux informatisés.**

**Trois tableaux** de structures différentes ont ainsi été dressés correspondant aux trois catégories d'événements relatés, **mariages, naissances, décès**, ces catégories ayant, chacune, ses données significatives particulières.

Ces tableaux offrent également l'avantage de permettre des **tris informatiques**, notamment dans l'ordre alphabétique des noms, ce qui peut faciliter les recherches généalogiques ; on peut aussi y trouver des facilités d'étude ou de recherche concernant d'autres données (âge, profession, par exemple) encore que certaines n'y figurent qu'épisodiquement (les règles d'inscription variant selon les auteurs).

#### II - Difficultés rencontrées et dispositions retenues

Le dépouillement du registre, en vue d'en extraire les éléments recherchés, a rencontré un certain nombre de difficultés.

La principale réside dans la lecture de l'écriture manuscrite, la forme imprécise et variable de certaines lettres entraînant des risques d'erreur, notamment du fait de confusions possibles (entre u, v, n en particulier).

Il faut également signaler quelques problèmes d'orthographe, certains mots, surtout des noms propres, s'écrivant différemment d'une inscription à l'autre, voire à l'intérieur d'une même inscription (par exemple, Moreau s'écrit aussi Maureau, Laignié, Lainié ou Laignié, Rangeart, Rengeart, Renjart ou Reniard, etc. ...) ; d'autres fois aussi, "de", "du", "de la" ou "d'" est ajouté au début d'un nom de famille sans qu'il s'agisse d'un quelconque anoblissement (peut-être pour marquer une filiation ou une origine) ; on peut également noter -du fait d'une transmission phonétique approximative- de vraisemblables confusions de lettres, par exemple "V" pourrait devenir "B" ("Vermerie" deviendrait "Bermerie"), ou encore "B" deviendrait "M" ("Benillan" donnerait "Menillan") etc. ...

Pour essayer de résoudre au mieux les difficultés de lecture, nous avons procédé à des comparaisons entre inscriptions ; nous avons pu acquérir, ainsi, quelques certitudes et rectifier des mots qui paraissaient douteux.

En revanche, nous n'avons pas -sauf cas d'erreur manifeste- effectué de rectification concernant les diverses orthographes possibles d'un même nom propre, ne sachant pas, a priori, celle qu'il convenait de retenir ; cette façon d'opérer qui nous semble, en toute logique, pleinement justifiée, présente

l'inconvénient de laisser en suspens les problèmes d'identification de personne ; mais, ceux qui seront confrontés à de tels problèmes pourront toujours tenter d'y remédier par la comparaison des diverses données (éventuellement corrigées des variations résultant de la transmission phonétique).

D'une façon plus générale, d'ailleurs, nous avons -à quelques rares exceptions près- respecté l'orthographe utilisée dans les registres, afin de conserver, dans la transcription, ce caractère particulier qui marque à la fois l'époque et le lieu (et sans doute, aussi, l'auteur de l'inscription) ; c'est ainsi que l'on trouvera dans les tableaux : L'Hospital pour L'Hôpital, aîné pour aîné, parrein pour parrain, marreine pour marraine, parastre (au sens de beau-père, mari de la mère), marastre (au sens de belle-mère, épouse du père), filiastré pour beau-fils, nepveu pour neveu, etc...

Dans ce même souci d'authenticité nous avons reproduit les divers titres ou professions cités dans les registres ; ils sont, également, évocateurs du lieu et de l'époque, ce qui, pour leur bonne compréhension, nous a conduit à les accompagner ci-dessous de quelques commentaires, pour lesquels -sur les cas les plus insolites- nous avons bénéficié du précieux concours de Mme Aubeneau.

escuyer (1<sup>er</sup> titre de noblesse réservé aux simples gentilshommes), damoiselle (titre réservé aux femmes nobles qu'elles conservaient, avec leur nom de famille, après leur mariage, abr. : D<sup>lle</sup>), M<sup>re</sup> (abréviation pour Messire, titre des curés notamment), bourgeois (classe moyenne, citoyen d'une ville), Me (abr. pour Maître)

praticien (médecin? vétérinaire ? peut signifier aussi, mais c'est peu probable en l'occurrence, : homme de loi, greffier, avocat, ...), chirurgien, advocat, nottaire, clerc

brassier (manœuvre, par abr. : brass.), journallier ou journalier (par abr. : journ.), laboureur (possédant terre et outils de labour, par abr. : lab.), gardien ou gardeur (de bestiaux), tailleur d'habits, chaussurier, gallocher, scellier (sellier), charpentier (par abr. : charp.), charpentier de barriques (tonnelier), tysseran ou tisseran (par abr. : tyss. ou tiss.), sargeur ou sergeur (fabricant de serge), meusnier, masson (maçon par abr. : mass.), tuillier ou thuillier, caunier (fabricant de chaux), potier, rhodier ou roudier (sans doute fabricant de roue, charron), forgeron, mareschal (maréchal-ferrant), teyxier (tenancier ou fermier), jardinier, marchand (par abr. : march.), marchand de peilles (chiffonnier), marchand de quenouilles (quenouilles étant pris au sens de charges de fil pour quenouille), battelier, matelot, cabaretier, ...

Enfin, comme -malgré le soin apporté à ce travail- nous ne saurions prétendre en tout point à une transcription parfaite, il va de soi, qu'en cas de doute sérieux, il conviendra de se reporter au registre original (le moins souvent possible toutefois, afin de ménager ce précieux document).

Artiguillon, août 2001

Jean-Louis Lacroix

**NB** A partir du 2<sup>ème</sup> registre, une nouvelle colonne a été insérée dans le tableau des décès afin de mentionner le lieu d'inhumation (précision que la transcription du 1<sup>er</sup> registre avait négligée) ; pour réduire au maximum la largeur de cette colonne, un code de 3 lettres a été utilisé :

1<sup>ère</sup> lettre : **G** (bourg de St Germain), **H** (L'Hôpital), **J** (St Jean de Segondignac ou St Gaux)

2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lettres : **CM** (cimetière), **EG** ou **CH** (chapelle) en certains endroits explicitement mentionnés , ou encore plus communément, **BR** (bariteau), **BN** (béniteau), **BL** (baliteau), ces 3 dernières dénominations correspondant, semble-t-il, à un même emplacement près du bénitier à l'entrée de l'église ou de la chapelle. Il semble que le choix entre ces divers lieux ait été, surtout, une question de casuel.

**Transcription des anciens registres d'état civil**

-----

**6<sup>ème</sup> registre (du 21 décembre 1733 au 2 juillet 1743 inclus)**

**Remarques particulières sur la tenue du registre**

**NB** Pour le but de cette transcription et ses principales caractéristiques, prière de se reporter à la note générale de présentation établie lors du 1<sup>er</sup> recueil (relatif aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> registres) que, dans un but de commodité, nous avons reproduite en tête de ce 3<sup>ème</sup> recueil (avec un complément sur le lieu d'inhumation).

Les remarques faites, à propos du précédent registre, concernant les insuffisances du curé Masue, restent valables.

Le départ de ce dernier et son remplacement, au début de 1740, par le curé Lonneau, n'ont pas apporté d'amélioration ; ce serait plutôt le contraire ; en outre, de trop nombreuses pages, du fait des surcharges et de l'étalement de l'encre sont d'une lecture très difficile, voire impossible.

Enfin, le décalage chronologique de certaines inscriptions laisse craindre –comme pour le précédent registre- une tenue assez désordonnée, voire des oublis ; le curé Lonneau semble, d'ailleurs, en avoir quelque inquiétude, lui qui, écrit, en face de la page marquée 94, :« on peut y ajouter foy parce que je ne crois pas avoir oublié rien à marquer » de même, à la fin du registre, il assure que l'on « peut y ajouter foy ».

Nous ne reviendrons pas sur les remarques précédentes concernant l'orthographe -assez variable et fantaisiste- qui a été respectée dans la transcription, non sans quelque regret. Une remarque toutefois, à ce propos : à la page 104 du registre (mariage du 17 février 1743), figure une inscription d'un certain chanoine « Danene de Lacroze » remplaçant du curé Lonneau qui écrit « abbitant » pour habitant, « Jan » pour Jean, « préparacion » pour préparation, « benedicion » pour bénédiction etc.. ce qui incite à quelques doutes sur la formation de ces ecclésiastiques.

Une dernière remarque sur les changements de curé : les curés Paradé puis Masue -remplacés respectivement par Masue et Lonneau- sont partis comme curés (ou prieurs) de paroisses nettement plus petites (Uch et Ordonnac) ce qui laisse penser que la paroisse de St Germain d'Esteuil jointe à celle de l'Hôpital représentait une charge relativement lourde, incompatible avec des difficultés d'âge ou de santé (qui transparaissent dans la fréquence des remplacements).

